



Conseil Municipal : séance du 7 juillet 2021

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi sept juillet, le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire s'est réuni à 18 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des loisirs, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	1
Votants :	18
Absents :	2
Date de convocation	
2 juillet 2021	

Etaient présents : Christiane LANGÉ, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Sylvie BELLANGER, Chantal REQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Eric JAMET, Laurent DINAND, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Didier TABOURIER, Patrice MOËNS, Marietta LUCAS.

Etaient absentes excusées : Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, qui donne pouvoir à Sylvie GLET.

Secrétaire de séance : Chantal REQUILLARD

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2021.

Monsieur le Maire présente Madame Mégane GUYOU, adjoint administratif, qui arrive par mutation de la commune nouvelle de Loire-Authion et nommée depuis le 5 juillet 2021 sur le poste occupé par Madame Déborah LEBRUN.

1 – INTERCOMMUNALITE

D20210707-01-SIEMLfdsConcoursEclPublic

SIEML : FONDS DE CONCOURS **Opérations de réparation de lampes**

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours ;

ART 1 : La collectivité de Varennes-sur-Loire par délibération en date du 7 juillet 2021 **DECIDE** à l'unanimité de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

EP 361-20-133 : Suite dépannage, remplacement des modules LED des lanternes n° 43, 51, 228 et 277

- Montant de la dépense : 1 684,48 € Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75 %

- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 263,36 € Net de taxe

EP 361-20-110 : Suite dépannage, remplacement de l'étrier du point n° 251, rue de la Gare

- Montant de la dépense : 327,54 € Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75 %

- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 245,66 € Net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ART 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ART 3 : Le président du SIEML, Monsieur le Maire et le comptable de la commune de Varennes-sur-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Conseil communautaire du 29/06/2021

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre du Contrat de Relance de Transition Ecologique, les demandes de subventions DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) devront désormais passer par la communauté d'agglomération. Il considère que lorsqu'une commune a un projet, ce n'est pas à l'agglomération de donner son avis et émet quelques craintes quant à la priorité qui pourrait être donnée aux pôles.

La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments, qui pourraient bénéficier de travaux de rénovation énergétique car le domaine privé communal est maintenant éligible et la cour d'école sera réhabilitée en 2023. L'université de Saumur accueille actuellement 700 étudiants dans les domaines de l'oenotourisme, l'écotourisme et l'équestre. L'objectif est de porter l'accueil à 1500. La communauté d'agglomération paye le reste à charge malgré le fait que l'université a été financée par la Région des Pays de la Loire.

2 - OUCHE MARECHAL

D20210707-02-Ages&vie

Projet de colocation pour personnes âgées dépendantes **« AGES & VIE »**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Gwen SAINT-LEGER, s'est déplacée le 10 mars 2021 et le 9 juin 2021 pour présenter aux membres du conseil municipal le concept de colocations pour Personnes âgées en perte d'autonomie. Par ailleurs, une visite de la maison Ages & vie, tout juste construite à Athée sur Cher (Indre-et-Loire), a eu lieu le jeudi 24 juin.

L'assiette de terrain nécessaire à la réalisation d'un tel projet est d'environ 2 500 à 2 800 m². Pour que les loyers payés par les personnes âgées restent modérés (environ 1 600 € par mois), l'acquisition foncière ne pourra se faire qu'au prix de 15 € le m².

En contrepartie, une priorité sera accordée aux personnes âgées, ou aux ascendants des habitants de Varennes-sur-Loire.

Le lotissement de l'Ouche Maréchal pourrait permettre la réalisation de ce projet.

Avant de mobiliser le bureau d'étude (architectes, économistes de la construction) pour l'élaboration d'un projet de dépôt d'un permis de construire et avant d'engager des frais d'étude nécessaires à ce projet (géomètre pour le bornage et relevé topographique, cabinet géotechnique pour une étude de sol), le conseil municipal doit confirmer par écrit son intérêt pour l'implantation d'une structure Ages&Vie dans la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'engagement.

Il ne s'agit que d'un engagement de principe, la commune étant formellement invitée à s'engager dans ce projet, après l'obtention du permis de construire, par l'intermédiaire d'une délibération du conseil municipal. Ce dernier sera alors invité à voter sur le prix de cession du terrain.

Monsieur Jean-Claude DOUAUD aurait souhaité pouvoir comparer le coût d'une structure privée Ages et Vie avec une structure associative car il pense que cette dernière serait certainement moins chère.

Madame Brigitte SAINT-CAST est persuadée que cet accueil répond parfaitement aux besoins des personnes âgées qui ont besoin d'une présence permanente qui les rassure. C'est très utile, surtout pour les hommes qui se retrouvent seuls, car il y a aussi un réel problème de solitude.

Madame Marietta LUCAS dit que ce projet répond à un problème sociétal et demande pourquoi la commune devrait se priver d'offrir à ses anciens un service moderne et convivial, à un coût moindre qu'en maison de retraite.

Madame Sylvie GLET estime qu'un emploi d'auxiliaire de vie à temps complet, sur un même lieu de travail, à 1 600 euros nets mensuels et avec un logement de fonction, est un très bon contrat car, souvent, ces salariées font quelques heures par ci par là avec beaucoup de déplacements.

Madame Marietta LUCAS souligne également que vivre et travailler dans un milieu propre n'est pas non plus négligeable. Et, en plus, c'est attractif pour notre commune.

Monsieur le Maire ajoute que le conseil municipal de Vivy a validé le projet Ages et vie sur sa commune hier soir.

Madame Sylvie BELLANGER se dit séduite par le concept mais n'est pas favorable au fait de faire un cadeau à un groupe comme Korian.

Monsieur Laurent DINAND serait d'avis de réduire au minimum le nombre de logements sociaux prévus dans le futur lotissement de l'Ouche Maréchal pour réduire le déficit car la commune est déjà bien pourvue en logements sociaux. Monsieur le Maire précise qu'il ne faut pas réduire le logement social à « du logement pour les cas sociaux ». Il s'agit surtout de logements pour permettre à des jeunes ménages de s'installer. Il faut donc quand même du logement social. Dans le futur lotissement de l'Ouche Maréchal, on parle de 7 logements de ce type. On peut donc soit en réduire le nombre, soit ne pas en faire du tout.

Pour Madame Brigitte SAINT-CAST, il est vrai qu'il faut tenir compte que le projet Ages & vie libérera aussi un certain nombre de logements sociaux pour d'autres locataires.

Monsieur Patrice MOËNS préférerait attendre que la commune soit propriétaire des terrains avant de prendre une décision.

Déclaration de M. MOENS :

« Je ne vois pas de caractère d'urgence pour prendre une telle décision. A ma connaissance, la commune n'est pas propriétaire de la totalité des terrains concernés.

Pour moi, la logique serait d'attendre le chiffrage, par le cabinet d'études, de la réalisation du lotissement avec ou sans les logements « AGES ET VIES ». Lors du conseil municipal du 20 septembre 2020, le projet du lotissement se chiffrait à un montant de 1 063 000€ et avec un déficit prévisionnel de 242 000€. La réalisation des logements « AGES ET VIES » alourdirait ce déficit prévisionnel de 140 000€ et on arrive à un total de 382 000€. Je ne compte pas les éventuelles plus-values qui viendront s'y ajouter.

« AGES ET VIES » est une association loi 1901 à but non lucratif avec un actionnaire majoritaire le groupe KORIAN. Ce qui est très étonnant, car le but de ce groupe financier composés d'actionnaires tels que : (assurances vies du crédit agricole, holding Malakoff, investissements de régimes des pensions du secteur public) est bien de tirer des profits pour verser des dividendes à ses actionnaires. Tout cela se fera au détriment des résidents et du personnel bien entendu.

Combien d'habitants de notre commune possèdent une retraite de 1600€ pour faire face au cout mensuel restant à charge ?

Comment la commune va faire face à ce déficit prévisionnel minimum de 382 000€ ?

Est-ce que l'état va continuer à maintenir la totalité des dotations actuelles ?

D'autre part, un projet de loi pour le maintien à domicile des personnes âgées sera déposé à l'assemblée nationale, début septembre, prévoyant de créer un service autonomie qui regroupera les SAAD, SSIAD et SPASAD.

Beaucoup trop d'interrogations restent sans réponse à ce jour, et, je pense qu'il est préférable de suspendre cette prise de décisions et que ce projet mérite d'être peaufiné. »

Madame Brigitte SAINT-CAST lui répond que le conseil municipal n'a pas franchement le choix car si le lotissement ne se fait pas rapidement, les terrains redeviendront inconstructibles. Pour Monsieur le Maire, il faut garder à l'esprit qu'un permis d'aménager, c'est 2 ans de travail et qu'avant de le déposer, il faut bien savoir ce qu'on va mettre dans ce lotissement, faire faire de nombreuses études préalables, demander des autorisations etc. Le temps de faire tout cela, la 1^{ère} pierre sera posée, dans le meilleur des cas, juste avant la fin du mandat actuel ; il n'y a donc pas de temps à perdre.

Déclaration de M. le Maire :

« Nous nous efforçons tous ici de répondre aux attentes de chacun, aux attentes de TOUS les Varennais, Personnellement, j'y suis très attaché !

Et je sais que vous y êtes également ! Que vous partagez ces objectifs et ces valeurs !

La ligne de conduite que nous devons choisir ce soir est celle de répondre aux besoins actuels et futurs, pour nos seniors.

ET ce projet de maison de vie pour personnes en perte d'autonomie en fait partie. Cela concerne non seulement les seniors mais aussi leur famille, notamment les enfants qui sont attentifs au bien-être de leurs parents.

NOUS AGISSONS ICI ! Pour toutes les TRANCHES GENERATIONNELLES, que ce soit :

Les jeunes enfants ou les ADO

- ✓ terrain multisport, rénovation énergétique de l'école, l'école numérique, VIVADO et ses animations, les jeux pour les enfants, l'école de musique ... et j'espère, sur le présent mandat, la cour de l'école ...

Les ménages et la population

- ✓ la cantine à 1 €, jeunes ménages...
- ✓ La MSP, qui rend bien des services ET qui fait RAYONNER Varennes
- ✓ NOS commerces de proximité, éviter un bourg-dortoir, ce que j'ai toujours dit, que j'ai toujours prôné et je ne suis pas le seul car une équipe m'a toujours suivi et je les en remercie... ils se reconnaîtront !!!

Les Seniors

Vous avez RECEMMENT donné votre accord pour 5 logements seniors au 10 rue de la Loire, au centre de notre BOURG. C'était nécessaire, c'est très bien ! ET LA AUSSI, je vous en remercie !

Aussi, la commune participe pour 12500 € /an pendant encore 19 ans à la maison de retraite d'Allonnes, agrandie en 2020 avec 82 lits. C'est également une bonne chose ! Notamment pour ceux DONT la dépendance est grande.

SEULEMENT, il y a un trou dans la raquette pour la prise en charge de nos aînés ! Tous les acteurs sociaux l'on remarqué et je peux m'en rendre compte régulièrement, notamment dans le cadre de mes fonctions de président de l'association des Maires Ruraux du département.

Il nous FAUT offrir et surtout répondre à ce besoin

Ainsi PERMETTRE, permettre LA LIBERTE DE VIVRE AVEC LE HANDICAP de la dépendance sans un ENFERMEMENT, dans un espace libre, convivial où L'ENNUI S'ELOIGNE grâce à une co-location qui allie vie privative et vie collective.

Ce projet de maison de vie, nous pouvons le faire !

- sans souci financier (2 M € supportés par l'investisseur)
- sans risque financier (la vacance supportée par l'investisseur)
- sans souci de GESTION, pour notre commune puisque c'est encore l'investisseur qui l'assume.

Ce projet de maison de vie pour nos seniors, nous le devons à nos aînés, car c'est pour MOI, et avant TOUT, un projet :

- HUMANISTE
- NECESSAIRE

Qui répond à notre société telle qu'elle est AUJOURD'HUI dans un pays comme, le nôtre, comme la France.

Le moment est venu pour nous de saisir cette opportunité qui s'offre à nous, le train ne passera pas 2 fois.

Je pense que ce projet de la maison de vie a été mené à son terme :

- GRACE A VOUS,
- grâce à une parfaite combinaison et une participation de CHACUN
- CHACUN de vous a pris EN MAIN SA PARTIE.
- Vous avez su prendre votre ROLE A CŒUR

ALORS, faisons de notre collaboration une action d'ampleur pour notre commune.

Vous savez :

Tout groupe humain prend sa richesse dans

- la communication,
- l'entraide
- la solidarité, c'est un but commun, c'est mon objectif.

C'est, en quelque sorte, une feuille de route qui vous est présentée ce soir.

Toutefois, cette feuille de route reste prudente et contrôlée, tout en étant AMBITIEUSE ET NECESSAIRE.

C'est pourquoi, je suis très heureux de vous la présenter. Je vous remercie ! »

Monsieur Eric JAMET n'est pas contre le projet mais le budget de la commune va en prendre un coup car le déficit du lotissement va encore se creuser avec le projet Ages et vie en plus des logements sociaux. Madame Brigitte SAINT-CAST lui répond que ce genre de dépense s'amortit sur plusieurs années et que ça fait partie du rôle social que la commune doit jouer, comme quand elle a décidé de réhabiliter la boucherie avec son logement, les logements du 2 rue de Gaure ou encore de construire les logements sociaux du lotissement de la Malaiserie.

Madame Sylvie BELLANGER dit qu'elle a demandé au directeur de la maison Ages et vie d'Athée-sur-Cher comment les approvisionnements sont faits et il lui a répondu qu'ils ne passaient pas par une centrale d'achats mais que tout était acheté en local.

Monsieur Dominique GOURRIER fait remarquer que si les réservations ont si bien marché la première journée à Athée-sur-Cher, c'est qu'il y a une forte demande.

Monsieur Didier TABOURIER, malgré le fait qu'il soit le plus jeune de l'assemblée, pense que ce projet est important et qu'il sera toujours temps de faire d'autres choix derrière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** par 13 voix pour, 2 voix contre (Jean-Claude DOUAUD, Patrice MOËNS) et 3 abstentions (Sylvie BELLANGER, Eric JAMET, Sylvie GLET) son intérêt pour l'implantation d'une structure Ages&Vie au lotissement de l'Ouche Maréchal.

- Point de situation sur le lotissement de l'Ouche Maréchal :

Les délimitations avec les propriétaires vendeurs sont faites et les bornes sont posées. Il reste à établir les surfaces précises en vue de faire les acquisitions.

Le problème du terrain des consorts FOULON subsiste. Pour rappel, la parcelle est pour partie en zone constructible (environ 55 %) et pour le reste en zone inconstructible. Une proposition d'achat a été faite par la commune au prix de 11 000 euros. Deux sœurs sur les quatre enfants ont accepté de vendre au prix proposé. Monsieur le Maire a écrit au notaire pour lui demander d'intervenir auprès des deux héritiers, qui bloquent la vente, afin qu'ils revoient leur position. Il a ainsi fait savoir que, dans l'éventualité où aucun accord ne serait trouvé, malgré le dialogue, il comptait proposer au conseil municipal de délibérer en septembre afin de l'autoriser à engager une procédure d'utilité publique, au terme de laquelle le juge de l'expropriation, en se référant aux estimations des Domaines et aux ventes réalisées, pourrait être amené à fixer un prix inférieur à celui proposé par la commune.

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture de son courrier et de la réponse du notaire, informe que l'épouse de Monsieur Jacques FOULON a demandé un rendez-vous, qui a été fixé au 30 juillet 2021. Il espère que la question de l'expropriation ne sera pas portée à l'ordre du jour de la séance de septembre.

3 - FINANCES

D20210707-03-SubventionSPA

SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la SPAA de Maine-et-Loire qui sollicite un complément de subvention de 100 euros au titre de la convention fourrière 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** à l'unanimité un complément de subvention de **100 euros** à la S.P.A.A de Maine-et-Loire.

- Notification de la subvention au titre des amendes de police 2021

Le conseil est informé de l'attribution, par le département du Maine-et-Loire, d'une subvention de 10 935 euros pour l'aménagement du carrefour de Chavigny, d'un montant de 36 182,40 euros HT, au titre des amendes de police 2021.

- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions de moins de 2 ans

Monsieur le Maire explique qu'à Varennes-sur-Loire, les constructions/extensions de moins de deux ans sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le conseil est invité à délibéré uniquement s'il souhaite supprimer cette exonération. Il décide à l'unanimité de ne pas délibérer en faveur de la suppression de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions de moins de deux ans.

4 - ENFANCE

- Compte-rendu du conseil d'école du 22/06/2021

Les effectifs actuels sont de 170 élèves, soit une moyenne de 25 élèves par classe. A la rentrée, ils passeront à 182 élèves, soit 26 élèves par classe. Les listes des classes seront affichées à l'entrée de l'école le 1^{er} septembre. La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre 2021.

M. Olivier DUPIN et Mme Céline MONARD quittent l'école. Mme Amanda BARBARA et Mme Elodie FONTAINE sont accueillies en cycle 3. La direction de l'école sera assurée par Mme BARBARA.

Madame BOIS a présenté un projet de l'école du dehors avec 10 séances au Port à raison d'un après-midi par semaine.

L'école souhaite également accueillir un jeune en service civique. Une annonce sera mise en ligne sur le site internet et sur le compte facebook de la commune, dès que la mairie aura reçu la maquette.

D20210707-04-AAP SNEE

PLAN DE RELANCE – CONTINUTE PEDAGOGIQUE SOCLE NUMERIQUE ECOLES ELEMENTAIRES Convention de financement

Cette convention fait suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dont le règlement a été publié au bulletin officiel du 14 janvier et pour lequel la Collectivité a déposé un dossier en ligne sur « Démarches Simplifiées », qui a été accepté.

La présente convention définit les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la collectivité pour l'AAP SNEE (Appel A Projets Socle Numérique pour les Ecoles Élémentaires).

Ces dépenses peuvent couvrir l'acquisition des équipements numériques dans la classe, des équipements numériques mobiles mutualisables, des équipements numériques de l'école, des dépenses de travaux d'infrastructures nécessaires en matière de réseau informatique filaire et Wi-Fi de l'école, des extensions de garantie (permettant jusqu'à 4 ans de garantie au total), des équipements et matériels numériques acquis ainsi que l'acquisition de services et de ressources numériques tels que définis dans le cahier des charges de l'appel à projets et dans le dossier de demande de subvention tel qu'il a été accepté.

La collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées au plus tard le 31 décembre 2022.

Le recteur de la région académique s'engage à verser la subvention à hauteur d'un **montant maximum de 12 487,60 euros** conformément au règlement de l'AAP SNEE publié le 14 janvier 2021.

Montant des contributions financières prévisionnelles des parties

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : 20 716,53 €

- dont subvention de l'État demandée : **12 487,60 €**

Coût total collectivité (TTC) sur le **volet équipement** : 19 158,93 €

dont subvention de l'État demandée : 12 250,00 €

Coût total collectivité (TTC) sur le **volet services et ressources numériques** : 1 557,60 €

- dont subvention de l'État demandée : 237,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement S.N.E.E.

L'objectif est d'installer le matériel aux vacances de la Toussaint.

5- ENVIRONNEMENT

D20210707-05-Haies2021-2022

Plantations de haies bocagères : programme 2021-2022

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) a engagé en 2020 un programme d'actions visant la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au travers d'un Contrat Territorial EAU 2020-2022.

Dans ce cadre, le syndicat coordonne et prend en charge l'organisation des **opérations de plantation de haies champêtres** sur le territoire, et permet aux planteurs de bénéficier d'une **aide de 80 % (HT) du coût de la plantation**.

Après un premier recensement des personnes intéressées, il ressort que des propriétaires fonciers et la commune de Varennes-sur-Loire se sont engagés à planter un linéaire de **560 mètres** de haies minimum.

Gilles TALLUAU, Maire, propose au conseil municipal de mettre en place un programme de plantation avec le concours technique de l'association EDEN (Etude Des Equilibres Naturels), opérateur de plantation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

➤ d'autoriser l'étude d'un nouveau programme de plantation de haies à l'automne 2021, de **560 mètres linéaires minimum**, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, financé à 80 % (HT).

- Matinée citoyenne le 11 septembre 2021

Les chasseurs sont d'accord sur le principe et mettent à disposition la maison de la chasse pour le moment de convivialité qui suit les opérations de ramassage des déchets. Le président de l'Association des Parents d'Elèves a interpellé Monsieur le Maire sur la date de cette manifestation car la journée officielle est le 24 septembre 2021. Or, ce jour-là, non seulement Monsieur le Maire participe au congrès national de l'Association des Maires Ruraux mais, en plus, la chasse a commencé.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe de l'arrivée d'une seconde orthophoniste, Madame Emmanuelle MORIN, le lundi 23 août 2021. Selon la directrice de l'école, il existe un réel besoin sur la commune.

Monsieur Gaël SAWADOGO, infirmier, quitte la maison de santé au 30 septembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle que la séance du conseil municipal de septembre 2021 est décalée du 15 au mercredi 22 et que la fibre est installée à la mairie. Il remercie les conseillers qui ont participé au recensement des bâtiments agricoles qui sont susceptibles de bénéficier d'un changement de destination en meublé de tourisme.

Tour de table :

Monsieur Dominique GOURRIER : Lors du forum sur la sécurité routière, il a été informé que des moyens sont mobilisés pour des actions de sensibilisation à la sécurité routière, sous la forme de jeux, de stages de remise à niveau du code de la route etc... Monsieur le Maire propose de relayer cette information à la joie de vivre et à l'association VIVADO.

Madame Sylvie BELLANGER a rencontré des familles, dont les tombes ont été endommagées à cause de la tornade du 19 juin 2021. Les assurances prennent en charge les dommages subis par les maisons au titre de la garantie tempête des assurances habitation, mais les tombes ne sont pas assurées. Elle a expliqué aux personnes concernées que la commune avait déposé un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle mais qu'aucune réponse n'était parvenue en mairie à ce jour. Beaucoup de familles ont réparé les petits dégâts. Même le monument aux morts a souffert. Une déclaration de sinistre a été transmise à l'assureur de la commune et Monsieur Daniel POIRIER va demander des devis de remise en état. Elle remercie Marietta LUCAS, Christine JOUSSELIN et Sandra DELAUNAY, qui ont fait un recensement et pris des photographies des dégâts. Un bac à débris a été mis en place au cimetière.

Elle ajoute qu'elle a participé à l'assemblée générale de l'ADMR et que l'association cherche des bénévoles.

Monsieur Didier TABOURIER était présent à l'assemblée générale du foot le samedi 12 juin. Monsieur Nicolas CABARET succède à Monsieur Patrick MARCHAND à la présidence. L'association souhaiterait pouvoir organiser une visite des installations de football dans les différentes communes du Pays Allonnais afin de voir ce qui se fait ailleurs. Monsieur le Maire en parlera lors de la prochaine réunion du SIVM.

Monsieur Didier TABOURIER demande également de revoir l'état du grillage autour du stade et alerte sur les nouvelles normes de sécurité aux abords des terrains de football. En effet les mains courantes ne doivent pas être implantées à moins de 2,5 mètres des lignes de touche. Il ajoute que la période de carence entre l'arrivée de la fibre et la mise en service effective est de 3 mois.

Il termine en expliquant qu'un matin il a déposé sa fille à l'arrêt de bus du Champ Bertain et qu'elle s'est faite arrosée par l'arrosage automatique.

Monsieur Jean-Luc JOULIN informe que la partie sud-est de la commune n'est pas encore fauchée. Les travaux de voirie de l'île au Than sont terminés et ceux de la route du Patillault démarrent demain. La circulation sera interdite pendant 3 semaines.

Monsieur Daniel POIRIER fait le point sur les travaux de rénovation du logement situé au 2^{ème} étage à droite au n° 4 de la rue du Docteur Terrien : peinture, parquet, plinthes, radiateurs, colonne de douche pour 1766,80 euros TTC et une centaine d'heures de travail des agents communaux.

La climatisation de la MSP dysfonctionne, soit par manque de gaz ou parce que le rhéostat est défectueux. L'entreprise MARSILLE a établi un devis de 2 948,70 € TTC.

La chaudière de l'école connaît des baisses de pression en raison d'une fuite, ce qui oblige les agents à remettre constamment de l'eau dans le circuit pour stabiliser la pression.

Les travaux d'installation du vidéoprojecteur au centre culturel débuteront le lundi 23 août. Entreprise Pearson : 827,35 € TTC pour l'alimentation et Masc informatique 1 903,59 € TTC pour le vidéoprojecteur et l'écran.

Les travaux d'agrandissement du foyer Vivado peuvent être subventionnés à 60 % dans le cadre du plan mercredi.

La motorisation des volets de la cantine sera réalisée pendant les vacances de la Toussaint.

Deux défibrillateurs ont été commandés chez Securimed pour 3 597,60 € TTC.

Madame Christiane LANGÉ a participé à une réunion Loire chemin de Saint Martin : Le balisage du circuit a été autorisé. L'itinéraire, qui va de Nantes à Tours, a été labellisé par le Conseil de l'Europe et il se situe à 80 % sur le GR3.

Monsieur Eric JAMET signale que des enfants jouent sur les jeux à proximité de l'eau près de l'école de musique et il demande où en est le projet d'installation des ganivelles. Monsieur le Maire lui répond que le coût est important. La commune fera l'achat à hauteur de 900 euros et la pose sera réalisée par les agents du service technique cet hiver.

Monsieur Eric JAMET informe que le plan guide n'a pas encore été distribué dans toute la commune.

Madame Brigitte SAINT-CAST informe que la communauté d'agglomération souhaite réaliser, avec l'aide des communes, un inventaire de tout ce qui est fait pour le paysage. Une date de rendez-vous doit être fixée. L'objectif est d'obtenir des subventions en faveur des aménagements paysagers.

Madame Sophie TUBIANA, présidente du Parc National Loire Anjou Touraine, a rencontré les responsables de l'entreprise Loire Vallée au sujet de l'industrialisation de l'agriculture dans nos campagnes.

Le comité des fêtes devrait rajouter un prix pour le fleurissement des pieds de murs.

Madame Brigitte SAINT-CAST va demander au comité des fêtes s'il pourrait organiser le troc plantes afin d'éviter d'avoir à créer une nouvelle association uniquement pour cette manifestation. Elle souhaite provoquer une réunion afin de présenter ce projet aux membres de cette association.

Monsieur Daniel POIRIER rappelle que le vide-grenier du 22 août 2021 n'aura pas lieu.

Madame Chantal REQUILLARD demande si c'est au locataire ou au propriétaire d'entretenir le trottoir devant son habitation. C'est à l'occupant de le faire.

Monsieur le Maire prend les inscriptions pour le challenge de boule de fort des élus organisé par la communauté d'agglomération à Saumur. La finale aura lieu à Brézé le 4 novembre 2021. Les parties se jouent à

18h30 ou à 20h30, du lundi au vendredi à partir de début septembre. L'engagement est de 4 euros et le repas à 10 euros.

Cérémonie du 14 juillet : rendez-vous à 12h00 sur la place. Un vin d'honneur suivra.

Le présent compte-rendu tient lieu de procès-verbal.

La séance est levée à 21h15.

G. Talluau	C. Langé	JL. Joulin	C. Jouselin	D.Poirier	S.Bellanger
C. Réquillard	B. Saint-Cast	D. Gourier	JC. Douaud	E. Jamet	L. Dinand
P. Lefief	S. Glet	S. Lechat	G. Billard	D. Tabourier	P. Moëns
M. Lucas					